



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1228

Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public -
Orangerie du parc de la Tête d'Or, pour l'organisation du Salon de Lyon et du Sud-Est du 28
septembre au 9 octobre 2015 - EI 06016

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 13 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1228 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION GRATUITE ET TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC - ORANGERIE DU PARC DE LA TÊTE D'OR, POUR L'ORGANISATION DU SALON DE LYON ET DU SUD-EST DU 28 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2015 - EI 06016□□ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La salle de l'Orangerie du parc de la Tête d'Or est toujours prioritairement utilisée pour l'hivernage des plantes.

En dehors de cette période hivernale (du 15 octobre au 15 avril), nous proposons de soutenir la diffusion d'expositions d'arts plastiques, avec la mise à disposition gratuite de l'Orangerie à l'Union Régionale des Arts Plastiques, association à but non lucratif, régie par la loi de 1901, qui organisera son salon annuel « *le Salon de Lyon et du Sud-Est* », du lundi 28 septembre au 9 octobre 2015.

La valeur de la mise à disposition est de 42 084 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour la ville de Lyon, une mise à disposition gratuite est proposée, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

La convention prévue définit les conditions de mise à disposition du lieu, plus particulièrement en termes de durée, d'entretien et d'assurance. Elle est établie pour une durée s'écoulant du lundi 28 septembre au vendredi 9 octobre 2015 (période de montage et de démontage comprise).

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 6^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Union Régionale des Arts Plastiques, relative à la mise à disposition gratuite de la salle de l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN